



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2005/10
1^{er} mars 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

**RAPPORT DE LA TRENTE-TROISIÈME SESSION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE
DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE,
TENUE À MONTRÉAL DU 28 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2005**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION..... (Point 1 de l'ordre du jour)	1 – 2	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	3 – 10	4
A. Adoption de l'ordre du jour	3 – 5	4
B. Organisation des travaux de la session	6	6
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président	7 – 8	6
D. Élection au Bureau de membres de remplacement.....	9 – 10	7
III. LES INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA VULNÉRABILITÉ ET L'ADAPTATION À CES CHANGEMENTS: ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES (Point 3 de l'ordre du jour)	11 – 19	7
IV. L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES (Point 4 de l'ordre du jour)	20 – 30	9

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
V. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DE LA CONVENTION (Point 5 de l'ordre du jour).....	31 – 47	11
A. Produits ligneux récoltés.....	31 – 36	11
B. Cadre commun de présentation pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie	37 – 43	12
C. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux	44 – 47	13
VI. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 6 de l'ordre du jour).....	48 – 57	13
A. Critères permettant de conclure à la non-communication d'informations relatives aux estimations des émissions par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre résultant des activités visées par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto	48 – 52	13
B. Conséquences de l'exécution d'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre, évoquées dans la décision 12/CP.10, pour la réalisation des objectifs d'autres conventions et protocoles relatifs à l'environnement	53 – 57	14
VII. RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DU RELEVÉ INTERNATIONAL DES TRANSACTIONS MIS EN PLACE AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 7 de l'ordre du jour).....	58 – 62	15
VIII. MISE AU PONIT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (Point 8 de l'ordre du jour).....	63 – 83	16
A. Questions relatives à l'application du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention	63 – 75	16
B. Programme de travail du Groupe d'experts du transfert de technologies pour 2006	76 – 83	18
IX. RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE (Point 9 de l'ordre du jour).....	84 – 102	19

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
X. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES		
(Point 10 de l'ordre du jour)	103 – 113	22
A. Point de l'ordre du jour laissé en suspens.....		22
B. Coopération avec d'autres conventions ainsi qu'avec les organismes scientifiques et les organismes des Nations Unies	103 – 113	22
XI. QUESTIONS DIVERSES		
(Point 11 de l'ordre du jour)	114 – 130	24
A. Rapports d'activité.....	114 – 119	24
B. Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.....	120 – 123	25
C. Autres questions renvoyées par la Conférence des Parties.....	124	25
D. Autres questions renvoyées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto	125	25
E. Autres questions.....	126 – 130	26
XII. RAPPORT DE LA SESSION		
(Point 12 de l'ordre du jour)	131	26
XIII. CLÔTURE DE LA SESSION	132	26

Annexes

I. Projet de liste indicative des activités à entreprendre au titre du programme de travail de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.....	27
II. Membres du Groupe d'experts du transfert de technologies en 2006.....	35
III. Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa vingt-troisième session	36

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingt-troisième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue à Montréal (Canada) du 28 novembre au 6 décembre 2005.
2. Le Président du SBSTA, M. Abdullatif S. Benrageb (Jamahiriya arabe libyenne), a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux Parties et aux observateurs. Il a également salué le Vice-Président du SBSTA, M. Amjad Abdulla (Maldives).

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À ses 1^{re}, 2^e et 4^e séances, tenues les 28 et 29 novembre et le 6 décembre respectivement, le SBSTA a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2005/5). Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont un a parlé au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹, et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.
4. À sa 1^{re} séance, le SBSTA a décidé d'adopter l'ordre du jour contenu dans le document mentionné ci-dessus, deux points étant laissés en suspens: le point 10 (Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur la fixation et le stockage du dioxyde de carbone) et le point 11 (Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement). À sa 2^e séance, le SBSTA a décidé de ne pas inclure le point 10 de l'ordre du jour provisoire au programme de la session². À la 4^e séance, le Président a informé les Parties qu'un consensus n'avait pu être dégagé quant à l'inclusion du point 11 a) de l'ordre du jour provisoire dans le programme de la réunion. Sur proposition du Président, le SBSTA a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa vingt-quatrième session.
5. À sa 4^e séance, le SBSTA a adopté l'ordre du jour tel que modifié:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;

¹ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

² Les questions relatives au rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) intitulé *Rapport spécial sur la fixation et le stockage du dioxyde de carbone* ont été examinées par le SBSTA au titre du point 11 b) de l'ordre du jour (coopération avec d'autres conventions ainsi qu'avec les organismes scientifiques et les organismes des Nations Unies).

- c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
3. Les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques.
4. L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques.
5. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
 - a) Produits ligneux récoltés;
 - b) Cadre commun de présentation pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie;
 - c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
6. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
 - a) Critères permettant de conclure à la non-communication d'informations relatives aux estimations des émissions par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre résultant des activités visées par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto;
 - b) Conséquences de l'exécution d'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre, évoquées dans la décision 12/CP.10, pour la réalisation des objectifs d'autres conventions et protocoles relatifs à l'environnement.
7. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
8. Mise au point et transfert de technologies:
 - a) Questions relatives à l'application du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention;
 - b) Programme de travail du Groupe d'experts du transfert de technologies pour 2006.
9. Recherche et observation systématique.
10. Coopération avec les organisations internationales compétentes:
 - a) *Point laissé en suspens*;
 - b) Coopération avec d'autres conventions ainsi qu'avec les organismes scientifiques et les organismes des Nations Unies.

11. Questions diverses:

- a) Rapports d'activité;
- b) Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto;
- c) Autres questions renvoyées par la Conférence des Parties;
- d) Autres questions renvoyées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
- e) Autres questions.

12. Rapport de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 28 novembre, au cours de laquelle le Président a proposé le programme de travail. Le SBSTA a décidé de suivre la proposition du Président. Le secrétariat a informé le SBSTA de l'état de la documentation.

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, le 28 novembre et le 6 décembre, respectivement. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur appliqué, en vertu duquel le SBSTA était appelé à élire son vice-président et son rapporteur. Une telle élection avait eu lieu pour la dernière fois à la vingt et unième session. Le Président a informé le SBSTA que des consultations avaient commencé en vue de la désignation de candidats et qu'il tiendrait les délégués au courant de l'avancement de ce processus. Au cours de ces consultations, les Parties étaient invitées à garder présente à l'esprit la décision 36/CP.7 et à envisager activement de proposer la candidature de femmes aux postes à pourvoir par élection au SBSTA.

8. À la 4^e séance, le Président a informé le SBSTA que les groupes régionaux étaient parvenus à un accord et a donné les noms des candidats retenus. Le SBSTA a réélu M. Amjad Abdulla (Maldives) Vice-Président, et élu M. Jawed Ali Khan (Pakistan) Rapporteur. Le Président a informé la réunion que le Vice-Président accomplirait un second et dernier mandat d'un an et que le Rapporteur accomplirait un mandat d'un an, renouvelable une fois. Il a précisé que le Vice-Président et le Rapporteur exerceraient leur mandat aux vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Il a remercié le Bureau en place du travail accompli.

D. Élection au Bureau de membres de remplacement
(Point 2 d) de l'ordre du jour)

9. Le Vice-Président et le Rapporteur élus représentent des Parties à la fois à la Convention et au Protocole de Kyoto. Il était donc inutile d'élire des membres de remplacement pour ces postes.

10. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé aux Parties qu'il représentait un pays et non une Partie au Protocole de Kyoto et que, de ce fait, conformément au paragraphe 3 de l'article 13 et au paragraphe 3 de l'article 15 du Protocole de Kyoto, il devrait être remplacé dans sa fonction de Président du SBSTA à la vingt-troisième session lors de l'examen des points de l'ordre du jour relatifs à cet instrument. Le Groupe africain serait appelé à proposer la candidature d'un membre de remplacement. Il a aussi informé les Parties que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP) avait décidé, à sa première session, d'inviter le Vice-Président du SBSTA à assurer la présidence de l'Organe pendant le débat sur les points de son ordre du jour relatifs au Protocole, jusqu'à ce que le Groupe africain propose un membre de remplacement ou accepte de s'en tenir à l'arrangement proposé par le Président en attendant l'élection du Bureau complet de la COP à sa onzième session. Le Vice-Président a présidé le SBSTA pendant les débats sur les points de l'ordre du jour concernant le Protocole aux 2^e, 3^e et 4^e séances.

**III. LES INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA
VULNÉRABILITÉ ET L'ADAPTATION À CES CHANGEMENTS:
ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES
ET SOCIOÉCONOMIQUES**
(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

11. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 5^e séances, tenues le 28 novembre et le 6 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 24 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³ et un autre encore au nom de l'AOSIS.

12. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact, coprésidé par M^{me} Helen Plume (Nouvelle-Zélande) et M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago). À la 5^e séance, M. Kumarsingh a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

13. À sa 5^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions⁴ proposé par le Président.

³ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

⁴ Publié tel qu'il a été modifié, sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.30.

2. Conclusions

14. Le SBSTA s'est félicité de l'échange de vues qui avait eu lieu entre les Parties au cours de l'atelier informel organisé à Bonn (Allemagne), du 17 au 19 octobre 2005, dans le but de faciliter l'élaboration du programme de travail quinquennal sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

15. Le SBSTA a remercié le Gouvernement canadien du soutien financier qu'il avait fourni pour cet atelier.

16. Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties, pour qu'elle l'examine à sa onzième session⁵, un projet de décision sur le programme de travail du SBSTA en ce qui concerne les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (FCCC/SBSTA/2005/L.30/Add.1).

17. Le SBSTA a examiné un projet de liste indicative d'activités pour ce programme de travail (reproduit dans l'annexe I⁶), et est convenu de poursuivre l'examen de cette liste et de l'étoffer à sa vingt-quatrième session (mai 2006), en tenant compte du résumé des travaux de l'atelier⁷ mentionné au paragraphe 14.

18. À titre de première étape de la mise en œuvre du programme de travail, le SBSTA a prié le secrétariat d'établir une liste initiale d'organisations et institutions actives dans des domaines se rapportant au programme de travail, et de la lui soumettre à sa vingt-quatrième session. Il a invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, avant le 13 février 2006, les informations nécessaires pour l'établissement de cette liste.

19. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, sous la direction du Président du SBSTA, et à condition de disposer des ressources nécessaires à cette fin, une réunion informelle des représentants des Parties, avant sa vingt-quatrième session, de manière à continuer d'étoffer la liste visée au paragraphe 17. Il a décidé d'examiner les résultats de cette réunion à sa vingt-quatrième session, en vue de déterminer quelles activités débuteraient en 2006.

⁵ Pour le texte, tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/CP/2005/4/Add.1, décision 2/CP.11.

⁶ Pour donner suite à la demande formulée par le Président à la 8^e séance de la COP, le 9 décembre, le secrétariat a aligné cette annexe sur le programme de travail quinquennal du SBSTA sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, contenu dans l'annexe de la décision 2/CP.11 (voir FCCC/CP/2005/4/Add.1).

⁷ Document de travail n° 2 (2005) disponible sur le site Web de la FCCC:
http://unfccc.int/files/adaptation/sbsta_agenda_item_adaptation/application/pdf/workshop_summary_in_template_edit.pdf.

IV. L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

20. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 5^e séances, tenues les 28 novembre et 6 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁸.

21. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Kok Seng Yap (Malaisie) et M. Toshiyuki Sakamoto (Japon). À la 5^e séance, M. Yap a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

22. À sa 5^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions⁹ proposé par le Président.

2. Conclusions

23. Le SBSTA a pris note des observations communiquées par les Parties et consignées dans les documents FCCC/SBSTA/2005/MISC.12 et Add.1 et 2, du compte rendu sommaire des sujets abordés dans les ateliers, reproduit dans le document FCCC/SBSTA/2005/INF.5, ainsi que des résumés des travaux des ateliers établis par les présidents¹⁰.

24. Le SBSTA a rappelé la décision 10/CP.9, par laquelle la Conférence des Parties le priait d'entreprendre des travaux sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation et de concentrer ses efforts sur l'échange d'informations et sur l'échange de données d'expérience et de vues entre les Parties au sujet des possibilités pratiques de faciliter l'application de la Convention et des solutions qui s'offrent à cet effet et de lui rendre compte de ces travaux à sa onzième session.

25. Le SBSTA a noté qu'il avait eu des échanges de données d'expérience et de vues, utiles et constructifs à l'occasion des trois ateliers de session sur la question de l'atténuation des changements climatiques organisés lors de ses vingtième, vingt et unième et vingt-deuxième sessions.

26. Le SBSTA est convenu de poursuivre ses travaux sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation et de concentrer ses efforts sur l'échange d'informations et sur l'échange de données d'expérience et de vues entre les Parties au sujet des

⁸ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

⁹ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.29.

¹⁰ Ces résumés ont été présentés oralement aux dix-neuvième, vingtième, vingt et unième et vingt-deuxième sessions du SBSTA.

possibilités pratiques de faciliter l'application de la Convention et des solutions qui s'offrent à cet effet, comme demande lui en a été faite en vertu de la décision 10/CP.9. Il a prié le secrétariat, sous réserve que des ressources soient disponibles, d'organiser pour chacune de ses quatre prochaines sessions des ateliers consacrés aux thèmes suivants:

- a) L'agriculture, la foresterie et le développement rural (atelier de session, vingt-quatrième session du SBSTA (mai 2006));
- b) Urbanisme et développement, notamment dans le domaine des transports (atelier de session, vingt-cinquième session du SBSTA (novembre 2006));
- c) Efficacité énergétique, notamment dans l'industrie, et utilisation finale de l'énergie à des fins résidentielles et commerciales (atelier de présession, vingt-sixième session du SBSTA (mai 2007));
- d) Production d'électricité, notamment à partir de combustibles fossiles propres et de sources d'énergie renouvelables (atelier de session, vingt-sixième session du SBSTA);
- e) Émissions autres que de CO₂, notamment récupération et utilisation du méthane (atelier de session, vingt-septième session du SBSTA (décembre 2007)).

27. Chacun de ces ateliers devrait porter sur les éléments ci-après, compte tenu des travaux en cours au titre du point de l'ordre du jour relatif à la mise au point et au transfert de technologies, en particulier ceux du Groupe d'experts du transfert de technologies:

- a) Technologies actuellement disponibles et naissantes, notamment les technologies d'atténuation de faible ampleur et le potentiel de réduction des émissions associées; moyens et meilleures pratiques pour éliminer les obstacles et facteurs de nature à favoriser la mise au point, le déploiement, le transfert et la diffusion de ces technologies, notamment par le recours à des méthodes de financement novatrices;
- b) Activités de coopération internationale visant à promouvoir la mise au point, le déploiement, le transfert et la diffusion de technologies novatrices et possibilités de renforcer cette coopération;
- c) Aspects socioéconomiques des mesures d'atténuation, tels que les coûts et avantages, les bénéfices accessoires, les effets d'entraînement et les pratiques avantageuses pour tous, qui contribuent au développement durable;
- d) Questions intersectorielles et méthodes et outils d'évaluation des possibilités d'atténuation.

28. Le SBSTA a invité les Parties qui souhaitent présenter un exposé sur l'un des sujets énumérés ci-dessus à le faire savoir au secrétariat trois mois avant la tenue de l'atelier concerné. Il a demandé au secrétariat de prendre les dispositions voulues.

29. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant sa vingt-septième session, leurs vues sur les questions examinées lors des ateliers.

30. Le SBSTA a décidé de faire le point sur ses travaux au titre du présent point de l'ordre du jour à sa vingt-septième session, et d'en rendre compte à la Conférence des Parties à sa treizième session (décembre 2007).

V. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DE LA CONVENTION
(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Produits ligneux récoltés
(Point 5 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

31. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues le 28 novembre et le 6 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹¹.

32. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par son Président avec le concours de M. Nagmeldin Goutbi Elhassan (Soudan) et M. Peter Brisbane (Australie). À la 4^e séance, M. Elhassan a rendu compte des résultats de ces consultations.

33. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions¹² proposé par le Président.

2. Conclusions

34. Le SBSTA a pris note des renseignements figurant dans les documents FCCC/SBSTA/2005/INF.7 et FCCC/SBSTA/2005/MISC.9 et Add.1 et 2.

35. Le SBSTA a pris note, en s'en félicitant, du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur l'état d'avancement de la mise au point de méthodes permettant d'estimer les produits ligneux récoltés et de faire rapport à ce sujet dans le cadre de l'élaboration des *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre de 2006*.

36. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de ce point à ses vingt-quatrième (mai 2006) et vingt-cinquième (novembre 2006) sessions.

¹¹ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

¹² Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.16.

**B. Cadre commun de présentation pour le secteur de l'utilisation des terres,
du changement d'affectation des terres et de la foresterie**
(Point 5 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

37. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues le 28 novembre et le 6 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹³.

38. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Audun Rosland (Norvège) et M. Newton Paciornik (Brésil). À la 4^e séance, M. Rosland a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre.

39. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions¹⁴ proposé par le Président.

2. Conclusions

40. Le SBSTA a étudié les vues communiquées par les Parties sur les tableaux du cadre commun de présentation pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie conformément à la décision 13/CP.9 et sur le bilan de leur utilisation (FCCC/SBSTA/2005/MISC.7 et Add.1), ainsi que la synthèse de ces vues (FCCC/SBSTA/2005/7).

41. Le SBSTA est convenu de recommander un projet de décision sur cette question (FCCC/SBSTA/2005/L.19/Add.1), en vue de son adoption par la Conférence des Parties à sa onzième session¹⁵.

42. Le SBSTA a décidé d'étudier, à sa vingt-quatrième session (mai 2006), parallèlement à son examen des *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre de 2006*, la présentation dans les totaux nationaux des émissions et absorptions, actuellement englobées dans les secteurs de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie ainsi que de l'agriculture; les questions d'inventaire associées à la combustion de la biomasse et aux perturbations naturelles dans la mesure où elles ont un rapport avec les notifications au titre de la Convention et les incidences sur les notifications de la conversion en CO₂ dans l'atmosphère des émissions de CH₄, de CO₂ et de composés organiques volatils non méthaniques associées aux variations des stocks de carbone.

43. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'indiquer clairement, lorsqu'il communique les estimations du montant total des émissions et absorptions nationales des Parties, que les totaux

¹³ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

¹⁴ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.19.

¹⁵ Pour le texte, tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/CP/2005/4/Add.2, décision 14/CP.11.

nationaux dont sont déduites les émissions et absorptions du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie ne comprennent pas les émissions et absorptions associées aux variations des stocks de carbone et aux autres sources d'émission prises en compte dans le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie.

C. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux
(Point 5 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

44. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 28 novembre, et à ses 4^e et 5^e séances, le 6 décembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de 24 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹⁶.

45. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par son Président avec le concours de M. José Romero (Suisse). Aux 4^e et 5^e séances, M. Romero a rendu compte des résultats de ces consultations.

46. À sa 5^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions¹⁷ proposé par le Président.

2. Conclusions

47. Le SBSTA n'a pas achevé l'examen des questions relevant du point 5 c) de l'ordre du jour. Il est convenu de poursuivre cet examen à sa vingt-quatrième session (mai 2006).

VI. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DU PROTOCOLE DE KYOTO
(Point 6 de l'ordre du jour)

A. Critères permettant de conclure à la non-communication d'informations relatives aux estimations des émissions par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre résultant des activités visées par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

48. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues le 29 novembre et le 6 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹⁸.

¹⁶ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

¹⁷ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.28.

¹⁸ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

49. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Audun Rosland (Norvège) et M. Newton Paciornik (Brésil). À la 4^e séance, M. Paciornik a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre.

50. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions¹⁹ proposé par le Président.

2. Conclusions

51. Le SBSTA a examiné les propositions concernant les critères qui permettent de conclure à la non-communication d'informations relatives aux estimations des émissions par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre résultant des activités visées par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Ces propositions figurent dans les documents FCCC/SBSTA/2005/MISC.13 et Add.1.

52. Le SBSTA est convenu de recommander un projet de décision sur cette question (FCCC/SBSTA/2005/L.18/Add.1) pour adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session²⁰.

B. Conséquences de l'exécution d'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre, évoquées dans la décision 12/CP.10, pour la réalisation des objectifs d'autres conventions et protocoles relatifs à l'environnement (Point 6 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

53. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues le 29 novembre et le 6 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres²¹ et un autre au nom d'un groupe de pays d'Amérique centrale.

54. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Georg Børsting (Norvège). À la 4^e séance, M. Børsting a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre.

55. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions²² proposé par le Président.

¹⁹ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.18.

²⁰ Pour le texte, tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/KP/CMP/2005/6/Add.3, décision 18/CMP.1.

²¹ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

²² Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.27.

2. Conclusions

56. Le SBSTA a pris note des communications des Parties figurant dans le document FCCC/SBSTA/2005/MISC.10 et d'un document d'information qui a été établi par le secrétariat sur la base des communications des Parties et d'une contribution du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre qui décrit les conséquences de la création de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions (URCE) pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23, ainsi que les moyens suggérés pour y remédier (FCCC/SBSTA/2005/INF.8).

57. Le SBSTA est convenu de recommander à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto pour adoption à sa première session²³, un projet de décision sur les conséquences de la création de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23) (FCCC/SBSTA/2005/L.27/Add.1).

VII. RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DU RELEVÉ INTERNATIONAL DES TRANSACTIONS MIS EN PLACE AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

58. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues le 29 novembre et le 6 décembre, respectivement. Une déclaration a été faite par un représentant d'une Partie parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres²⁴.

59. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Murray Ward (Nouvelle-Zélande). À la 4^e séance, M. Ward a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

60. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions²⁵ proposé par le Président.

2. Conclusions

61. Le SBSTA a pris note du rapport annuel de l'administrateur du relevé international des transactions (2005) (FCCC/KP/CMP/2005/5) et s'est félicité des progrès signalés dans la mise en place du RIT.

²³ Pour le texte, tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/KP/CMP/2005/6/Add.1, décision 8/CMP.1.

²⁴ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

²⁵ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.20.

62. Le SBSTA est convenu de recommander un projet de décision sur les directives concernant les systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto (FCCC/SBSTA/2005/L.20/Add.1) à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto pour adoption à sa première session²⁶.

VIII. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

(Point 8 de l'ordre du jour)

A. Questions relatives à l'application du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

63. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues le 29 novembre et le 6 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties.

64. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Holger Liptow (Allemagne) et M. Carlos Fuller (Belize). À la 4^e séance, M. Fuller a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

65. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions²⁷ proposé par le Président.

2. Conclusions

66. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport établi par le secrétariat au sujet des conclusions du séminaire sur la mise au point et le transfert de technologies d'adaptation aux changements climatiques, tenu du 14 au 16 juin 2005 à Tobago (Trinité-et-Tobago) (FCCC/SBSTA/2005/8). Il a remercié le Gouvernement trinidadien d'avoir accueilli ce séminaire.

67. Le SBSTA a estimé que le séminaire avait permis d'approfondir les connaissances sur les questions suivantes: notions essentielles, besoins en matière de technologies d'adaptation, recensement et évaluation de ces technologies; enseignements tirés; recensement des domaines prometteurs pour des travaux futurs. Il a également reconnu que, de tous les enseignements tirés, l'importance des connaissances endogènes était particulièrement pertinente.

68. Le SBSTA a pris note du rapport initial du secrétariat sur le projet pilote de mise en réseau du système FCCC d'échange d'informations sur les technologies (TT:CLEAR) et des centres nationaux et régionaux d'information sur les technologies (FCCC/SBSTA/2005/INF.9). Il a également reconnu que cette activité pourrait utilement contribuer à renforcer la mise en réseau

²⁶ Pour le texte, tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/KP/CMP/2005/6/Add.2, décision 12/CMP.1

²⁷ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.24.

des centres d'information sur les technologies et à donner aux Parties un accès à des informations technologiques pertinentes. Il a encouragé une participation plus large, notamment par la recherche de nouveaux partenaires auprès des pays développés, des pays en développement et des organisations internationales.

69. Le SBSTA a pris note du rapport oral du secrétariat sur les conclusions du séminaire qui a eu lieu les 20 et 21 octobre 2005 à Bonn (Allemagne) et qui a examiné des solutions novatrices pour financer les projets identifiés dans le cadre de l'évaluation des besoins technologiques. Il s'est félicité de la participation active du secteur privé à ce séminaire dont il attend avec intérêt le rapport intégral ainsi que le document technique sur les solutions novatrices de financement de la mise au point et du transfert des technologies, qui est en cours d'élaboration par le secrétariat et qui sera soumis au SBSTA, pour examen, à sa vingt-quatrième session (mai 2006).

70. Le SBSTA s'est félicité de l'aide que les Gouvernements du Canada, de la Norvège et des États-Unis d'Amérique, la Commission européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que l'Initiative technologie et climat et le secteur privé ont apportée à la réalisation des activités mentionnées aux paragraphes 66 à 69 ci-dessus.

71. Le SBSTA attendait avec intérêt le document technique que le secrétariat élabore en consultation avec le GETT et qui porte sur l'application de technologies respectueuses de l'environnement pour l'adaptation aux changements climatiques. Ce document, fondé sur les conclusions du séminaire qui s'est tenu à Trinité-et-Tobago, sera présenté au SBSTA pour examen à sa vingt-quatrième session, et guidera la prise d'une décision sur l'élaboration d'un recueil/guide des technologies d'adaptation de nature à favoriser la diffusion d'informations sur ces technologies.

72. Le SBSTA, sachant que plusieurs activités et initiatives relatives à la technologie sont en cours au sein d'autres instances, a estimé que les Parties devraient échanger des informations sur leurs domaines d'intérêt mutuel.

73. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'intensifier, si les ressources sont disponibles, ses campagnes d'information visant à faire comprendre aux Parties l'application et l'exploitation des activités de mise en réseau mentionnées au paragraphe 68.

74. Le SBSTA a invité les Parties qui sont en mesure de le faire à prêter leur concours au secrétariat pour l'exécution des activités visées au paragraphe 73.

75. Le SBSTA a recommandé un projet de décision sur cette question (FCCC/SBSTA/2005/L.24/Add.1) pour adoption par la Conférence des Parties à sa onzième session²⁸.

²⁸ Pour le texte, tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/CP/2005/4/Add.1, décision 6/CP.11.

B. Programme de travail du Groupe d'experts du transfert de technologies pour 2006
(Point 8 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

76. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues les 29 novembre et 6 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 10 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et des États membres²⁹.

77. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Holger Liptow (Allemagne) et M. Carlos Fuller (Belize). À la 4^e séance, M. Fuller a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

78. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions³⁰ proposé par le Président.

2. Conclusions

79. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) pour 2005 (FCCC/SBSTA/2005/INF.10) et approuvé le programme de travail proposé pour 2006 tel qu'il figure dans l'annexe de ce rapport. Il a remercié M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago), Président du Groupe, et M. Bernard Mazijn (Belgique), Vice-Président, d'avoir contribué à la bonne exécution du programme de travail en 2005.

80. Le SBSTA s'est aussi félicité de l'élection de M. Bernard Mazjin (Belgique) comme Président et de M. Chow Kok Kee (Malaisie) comme Vice-Président pour 2006, ainsi que de la désignation par les Parties des experts composant le groupe en 2006 (voir l'annexe II).

81. Le SBSTA a noté avec satisfaction l'aide qui a été fournie par les Gouvernements du Canada, des États-Unis d'Amérique et de la Norvège, la Commission européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi que l'Initiative sur les technologies climatiques et le secteur privé, afin que le programme de travail pour 2005 puisse être exécuté avec succès. Il a encouragé les Parties, les organisations internationales concernées et le secteur privé à aider le groupe à mener à bien son programme de travail pour 2006.

82. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser au début de 2006, à condition que les ressources nécessaires soient disponibles, une session de travail spéciale du GETT afin que celui-ci précise, pour examen par le SBSTA à sa vingt-quatrième session (mai 2006), ses recommandations destinées à promouvoir l'utilisation du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de la Convention.

²⁹ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

³⁰ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.23.

83. Le SBSTA a en outre demandé au groupe d'organiser une réunion parallèle avec l'assistance du secrétariat comme indiqué dans le programme de travail du GETT pour 2006; les participants y examineront le transfert des technologies détenues par le secteur public ou tombées dans le domaine public, notamment le rôle des gouvernements qui doivent faciliter, dans la mesure du possible, l'accès à ces technologies et leur transfert pour les pays en développement Parties et les pays en transition Parties. Il a aussi demandé au groupe d'étudier les prochaines mesures à prendre dans ce domaine, compte tenu des débats de la réunion parallèle, et de lui présenter un rapport qu'il examinera à sa vingt-cinquième session (novembre 2006).

IX. RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE (Point 9 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

84. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 29 novembre et 6 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et ses États membres³¹.

85. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de travail coprésidé par M. Stefan Rösner (Allemagne) et M. Philip Gwage (Ouganda). À la 4^e séance, M. Rösner a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

86. À la 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions³² proposé par le Président.

2. Conclusions

87. Le SBSTA a pris note des communications des Parties concernant le rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place du Système initial d'observations océaniques et le rapport final sur l'analyse des problèmes d'échange de données dans les réseaux mondiaux d'observation de l'atmosphère et du cycle hydrologique, contenues dans les documents FCCC/SBSTA/2005/MISC.15 et Add.1.

88. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport du secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/MISC.14, sur l'avancement du Plan d'exécution pour la mise en place du Système mondial d'observation pour l'étude du climat à l'appui de la Convention (dénommé ci-après Plan d'exécution du SMOC); le rapport du Comité des satellites d'observation de la Terre, publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/MISC.17/Rev.1, sur la préparation d'une action coordonnée des organismes spatiaux participant aux observations mondiales pour répondre aux besoins formulés dans le Plan d'exécution du SMOC; et un rapport intérimaire sur la mise en place d'un cadre aux fins de l'élaboration de documents d'orientation, de normes et de directives pour l'établissement de rapports concernant les systèmes d'observation terrestre pour l'étude du climat, établi par

³¹ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

³² Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.17.

le secrétariat du Système mondial d'observation terrestre et publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/MISC.16.

89. Le SBSTA a noté que l'on disposait désormais d'une excellente base pour améliorer les systèmes mondiaux d'observation pour l'étude du climat. Il a prié instamment les Parties de poursuivre l'application du Plan d'exécution du SMOC, y compris les éléments relatifs au renforcement des capacités.

90. Le SBSTA a prié instamment les Parties qui ne l'avaient pas encore fait de désigner des coordonnateurs nationaux SMOC ainsi que des centres nationaux de liaison SMOC.

91. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction les informations figurant dans le document FCCC/SBSTA/2005/MISC.14, selon lesquelles presque tous les organismes internationaux identifiés dans le Plan d'exécution du SMOC avaient accepté officiellement ou non d'y participer et s'employaient activement à mettre au point ou à perfectionner leurs propres plans de travail. Cette volonté d'agir reflète un consensus international et un appui non négligeables au Plan d'exécution du SMOC.

92. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction et accepté l'offre faite par le Comité des satellites d'observation de la Terre, au nom des Parties appuyant les organismes spatiaux qui participent aux observations mondiales, de présenter à la vingt-cinquième session du SBSTA (novembre 2006) un rapport détaillé sur une réponse coordonnée aux besoins exprimés dans le Plan d'exécution du SMOC.

93. Le SBSTA s'est félicité des efforts déployés par le secrétariat du Système mondial d'observation terrestre afin de mettre en place un cadre aux fins de l'élaboration de documents d'orientation, de normes et de directives pour l'établissement de rapports concernant les systèmes d'observation terrestre pour l'étude du climat et a encouragé le Système mondial d'observation terrestre à poursuivre ses travaux. Il a aussi demandé au secrétariat d'évaluer l'état d'avancement de la mise au point de normes pour chacune des variables climatiques essentielles dans le domaine terrestre. Il a invité ce secrétariat à lui rendre compte, d'ici à sa vingt-sixième session (mai 2007), des progrès réalisés.

94. Le SBSTA a demandé au secrétariat du SMOC de lui présenter à sa trentième session (juin 2009) un rapport détaillé sur l'état d'avancement du Plan d'exécution du SMOC, en plus des rapports réguliers demandés par la Conférence des Parties dans sa décision 5/CP.10.

95. Le SBSTA a noté que, pour établir ce rapport, le secrétariat du SMOC avait besoin de recevoir en temps voulu des informations sur les activités nationales. Le SBSTA a donc invité les Parties à soumettre au secrétariat, le 15 septembre 2008 au plus tard, des informations complémentaires sur leurs activités nationales concernant l'exécution du Plan.

96. Le SBSTA s'est félicité du travail entrepris par le Groupe des observations de la Terre (GEO) et a invité le SMOC et le GEO à maintenir une coordination étroite pour l'application du Plan d'exécution du SMOC et le plan décennal de mise en place du Système des systèmes mondiaux d'observation de la Terre. Le SBSTA a encouragé les Parties visées à l'annexe I de la Convention à faciliter dans la mesure du possible la participation des pays en développement Parties aux activités de mise en œuvre.

97. Le SBSTA a décidé de réviser les «Directives FCCC pour l'établissement de rapports sur les systèmes mondiaux d'observation des changements climatiques»³³ afin de tenir compte des priorités du Plan d'exécution du SMOC et d'y insérer la communication de données sur les variables climatiques essentielles. Les Parties ont aussi noté la nécessité de réviser le cadre complémentaire, plus détaillé, de présentation des rapports³⁴. Le SBSTA a décidé d'examiner cette question à sa vingt-cinquième session. Il a invité le secrétariat du SMOC à lui soumettre d'ici à septembre 2006 une proposition sur les moyens de répondre à ces besoins.

98. Le SBSTA a noté l'importance des observations océaniques dans le cadre de la Convention. Il a demandé aux Parties en mesure de le faire de soutenir de façon durable la mise en œuvre du système mondial d'observation des océans pour l'étude du climat. Il a noté en particulier la nécessité de fournir un appui soutenu pour rendre le système opérationnel et de recueillir et archiver des données et métadonnées marines.

99. Le SBSTA a réaffirmé l'utilité des échanges de données dans ce contexte. Il a noté avec préoccupation que les nombreux problèmes qui sont mentionnés dans le rapport final sur l'analyse des problèmes d'échange de données dans les réseaux mondiaux d'observation de l'atmosphère et du cycle hydrologique³⁵, n'étaient toujours pas résolus. Il a invité instamment les Parties à mettre en œuvre les solutions proposées dans ce rapport.

100. Le SBSTA a invité instamment les Parties ainsi que les organisations intergouvernementales et les organismes internationaux pertinents, tels que l'Organisation météorologique mondiale et le Conseil international pour la science, à aider activement les centres internationaux de données qui s'efforcent d'obtenir des pays l'autorisation de divulguer les données et de sauvegarder les archives climatiques historiques.

101. Le SBSTA a noté que le programme d'ateliers régionaux serait achevé au début de 2006. Il a invité le secrétariat du SMOC, agissant en coopération avec le Comité consultatif pour les ateliers régionaux, à lui rendre compte des résultats du programme à sa vingt-cinquième session.

102. Le SBSTA a réaffirmé qu'il était nécessaire de renforcer les capacités dans le domaine des observations climatiques, ainsi que de l'analyse et de la gestion des données climatiques. Il a aussi réaffirmé combien il était important et combien il restait nécessaire de renforcer les capacités, notamment par le biais du GEO, du mécanisme de coopération du SMOC et des activités régionales, pour permettre aux pays en développement d'utiliser ces observations pour, notamment, les études d'impact et l'établissement de programmes d'adaptation.

³³ FCCC/CP/1999/7, chap. III.

³⁴ FCCC/SBSTA/2000/14, par. 59. Le cadre complémentaire de présentation des rapports peut être consulté à l'adresse Web suivante: <http://www.wmo.ch/web/gcos/Supp-Guidance-2000.pdf>.

³⁵ Disponible sous la cote GCOS-96 (WMO/TD n° 1255) à l'adresse suivante: <http://www.wmo.int/web/gcos/gcoshome.html>.

X. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES

(Point 10 de l'ordre du jour)

A. Point de l'ordre du jour laissé en suspens

(Point 10 a) de l'ordre du jour *laissé en suspens*)

B. Coopération avec d'autres conventions ainsi qu'avec les organismes scientifiques et les organismes des Nations Unies

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

103. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, tenues le 29 novembre, et à sa 4^e séance tenue le 6 décembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de 10 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³⁶, un autre au nom de l'AOSIS et un autre encore au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants du secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971; dénommée ci-après Convention Ramsar), du GIEC, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Forum des Nations Unies sur les forêts et du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

104. À sa 2^e séance, le SBSTA a demandé au Président, aidé du secrétariat, d'élaborer des conclusions sur cette question. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'étudier des questions relatives au Rapport spécial du GIEC sur la fixation et le stockage du dioxyde de carbone (dénommé ici «Rapport spécial du GIEC») dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. William Agyemang-Bonsu (Ghana) et M. Thomas Verheye (Communauté européenne). À la 4^e séance, M. Verheye a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

105. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions³⁷ proposé par le Président.

2. Conclusions

106. Le SBSTA a pris note du rapport oral du secrétariat sur les résultats de l'examen, par le Groupe mixte de liaison, du texte décrivant les moyens de renforcer la coopération entre les trois Conventions de Rio, qui figure dans le document FCCC/SBSTA/2004/INF.19. Il a rappelé que, conformément aux conclusions adoptées à sa vingt et unième session, les Parties étaient invitées à communiquer au secrétariat, d'ici au 13 février 2006, leurs observations sur ce texte et sur les résultats de son examen par le Groupe mixte et il a prié le secrétariat de rassembler ces points de vue dans un document portant la cote MISC pour examen par le SBSTA à sa vingt-quatrième session (mai 2006). Le SBSTA a aussi pris note du rapport du représentant du secrétariat de la Convention Ramsar.

³⁶ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

³⁷ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.26.

107. Le SBSTA s'est félicité du rapport oral du représentant du GIEC sur l'élaboration de son *Quatrième rapport d'évaluation, sur les lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre de 2006*, ainsi que sur d'autres rapports et activités. Il a aussi noté les déclarations faites au nom de la FAO, du Forum des Nations Unies sur les forêts et du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes sur leurs activités dans le cadre de la Convention.

108. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport spécial du GIEC et remercié ce groupe de l'avoir établi.

109. Le SBSTA a noté que le rapport spécial du GIEC offrait une évaluation complète des aspects scientifiques, techniques, environnementaux, économiques et sociaux de la fixation et du stockage du dioxyde de carbone.

110. Le SBSTA a reconnu que, dans l'éventail des solutions possibles en matière d'atténuation, la fixation et le stockage du dioxyde de carbone permettaient de stabiliser les concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et a noté que la mise au point de systèmes complets à cet effet était parvenue à divers stades allant de la recherche-développement à la commercialisation. Il a encouragé les Parties, le secteur privé et d'autres investisseurs potentiels à encourager l'accélération de la recherche-développement, de la mise en place et de la diffusion des technologies de fixation et de stockage du dioxyde de carbone.

111. Le SBSTA a reconnu qu'il était important de diffuser les résultats du rapport spécial dans le contexte des travaux en cours, y compris sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation, la mise au point de technologie et l'éducation, la formation et la sensibilisation du public.

112. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser pendant sa vingt-quatrième session, à condition de disposer des ressources nécessaires, sous la conduite du Président du SBSTA, un atelier sur la fixation et le stockage du dioxyde de carbone. Afin de faire mieux comprendre la fixation et le stockage du dioxyde de carbone, cet atelier passerait en revue le rapport spécial et fournirait un compte rendu des expériences qui ont été faites et des enseignements qui s'en dégagent. Il couvrirait les dispositions pertinentes de la version 2006 à paraître des *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, les projets pilotes et de démonstration ainsi que la constitution des capacités nécessaires pour la mise au point et l'utilisation de ces techniques. L'atelier tiendra compte du point de vue des Parties et de leurs connaissances en la matière ainsi que de celles des organisations intergouvernementales et d'autres organisations. Le SBSTA a prié son Président d'établir un rapport de l'atelier susmentionné pour examen à sa vingt-cinquième session (novembre 2006) et il a demandé que ce rapport et les exposés présentés à l'atelier soient affichés sur le site Web de la Convention le plus tôt possible après la tenue de l'atelier.

113. Le SBSTA a pris note du rapport oral du secrétariat sur le module thématique Ressources énergétiques aux fins du développement durable, évolution du climat, pollution atmosphérique et développement industriel, qu'il est prévu d'examiner à la quatorzième session de la Commission du développement durable. Le SBSTA a demandé au secrétariat de lui faire rapport à sa vingt-quatrième session sur les résultats de l'examen de ces questions à la quatorzième session de la Commission.

XI. QUESTIONS DIVERSES

(Point 11 de l'ordre du jour)

A. Rapports d'activité

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

114. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues le 29 novembre et le 6 décembre respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2005/6 et Corr.1 et 2, FCCC/SBSTA/2005/9, FCCC/SBSTA/2005/INF.6, FCCC/SBSTA/2005/MISC.8. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³⁸. Le secrétariat a fourni les rapports d'activité suivants:

- a) Rapport de l'atelier consacré aux systèmes nationaux pour l'établissement des inventaires de gaz à effet de serre prévus au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Kyoto;
- b) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
- c) Rapport sur les travaux de la table ronde intitulée «Application de politiques et de mesures: l'expérience des Parties visées à l'annexe I»;
- d) Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil.

115. À sa 3^e séance, le SBSTA a prié son Président de rédiger des conclusions sur cette question avec le concours du secrétariat.

116. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions³⁹ proposé par le Président.

2. Conclusions

Rapport sur les travaux de la table ronde intitulée «Application de politiques et de mesures: l'expérience des Parties visées à l'annexe I»

117. Le SBSTA s'est félicité de l'organisation par le secrétariat, le 24 mai 2005 à Bonn (Allemagne), de la table ronde intitulée «Application de politiques et de mesures: l'expérience des Parties visées à l'annexe I». Il a remercié les orateurs et les participants d'avoir contribué au succès de cette réunion.

118. Le SBSTA a pris note du rapport de la table ronde, établi par le secrétariat (FCCC/SBSTA/2005/INF.6).

³⁸ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

³⁹ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.25.

Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil

119. Le SBSTA est convenu de reprendre l'examen des aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil à sa vingt-quatrième session (mai 2006).

**B. Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2
du Protocole de Kyoto**
(Point 11 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

120. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues le 29 novembre et le 6 décembre respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 26 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁴⁰.

121. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations organisées par son Président. À la 4^e séance, le Président a rendu compte des résultats de ces consultations.

122. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions⁴¹ proposé par le Président.

2. Conclusions

123. Le SBSTA n'a pas achevé l'examen des questions relevant du point 11 b) de l'ordre du jour. Il a décidé de poursuivre cet examen à sa vingt-quatrième session (mai 2006).

C. Autres questions renvoyées par la Conférence des Parties
(Point 11 c) de l'ordre du jour)

124. Aucune autre question n'avait été renvoyée au SBSTA par la Conférence des Parties.

**D. Autres questions renvoyées par la Conférence des Parties agissant
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**
(Point 11 d) de l'ordre du jour)

125. Aucune autre question n'avait été renvoyée au SBSTA par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

⁴⁰ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

⁴¹ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.22.

E. Autres questions
(Point 11 e) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

126. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues le 29 novembre et le 6 décembre respectivement. À la 3^e séance, le secrétariat a informé les Parties qu'aucune information nouvelle sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote n'avait été reçue depuis le dernier rapport de synthèse.

127. À sa 3^e séance, le SBSTA a demandé au Président, avec le concours du secrétariat, de rédiger des conclusions sur cette question.

128. À sa 4^e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de conclusions⁴² proposé par le Président.

2. Conclusions

129. Le SBSTA a noté qu'aucune information nouvelle sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote n'avait été reçue depuis le dernier rapport de synthèse.

130. Le SBSTA a rappelé aux Parties que, conformément à la décision 10/CP.10, la date limite de présentation des rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote qui devront être examinés dans le septième rapport de synthèse, a été fixée au 1^{er} juin 2006.

XII. RAPPORT DE LA SESSION
(Point 12 de l'ordre du jour)

131. À sa 5^e séance, le 6 décembre, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport de sa vingt-troisième session⁴³. À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé le Rapporteur à achever l'élaboration du rapport avec le concours du secrétariat et suivant les indications données par le Président.

XIII. CLÔTURE DE LA SESSION

132. Avant de prononcer la clôture de la session, le Président a remercié les délégués, les présidents des groupes de contact et les participants qui s'étaient employés à faciliter les consultations informelles.

⁴² Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.21.

⁴³ Publié sous la cote FCCC/SBSTA/2005/L.15.

Annexe I

Projet de liste indicative des activités à entreprendre au titre du programme de travail de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

Activité	Mesures à prendre par le SBSTA	Date provisoire du premier examen par le SBSTA
<i>Sous-thème A i). Promouvoir l'élaboration et la diffusion de méthodes et d'instruments d'évaluation des incidences et de la vulnérabilité, dont les évaluations rapides et les méthodes «partant de la base», notamment leur application au développement durable</i>		
<p>1. Échange des données d'expérience et enseignements tirés de l'utilisation de méthodes d'évaluation des incidences et de la vulnérabilité et de l'adaptation notamment l'évaluation intégrée rapide et les autres méthodes «partant de la base»</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demander des contributions aux instances et experts compétents ainsi qu'aux groupes d'experts de la Convention concernés • Organiser (isolément ou avec d'autres réunions pertinentes s'inscrivant dans le cadre de la Convention ou dans un autre cadre) un ou des atelier(s) auxquels participeront des praticiens, des experts, des utilisateurs et des Parties • Demander au secrétariat d'élaborer un document de synthèse à partir des informations émanant des sources susmentionnées et en tenant compte des résultats pertinents des ateliers régionaux organisés au titre de la décision 1/CP.10 	<p>Vingt-septième session du SBSTA</p>
<p>2. Analyse des moyens disponibles pour diffuser et utiliser les informations sur les méthodes, y compris l'analyse des besoins, de la faisabilité et des modalités envisageables pour continuer d'enrichir le répertoire des méthodes et outils de la Convention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au secrétariat de mettre au point un questionnaire • Inviter les Parties et les organisations à présenter des communications • Demander au secrétariat d'élaborer un document de synthèse 	<p>Vingt-cinquième session du SBSTA</p>

<p>3. Dresser un inventaire des méthodes et outils disponibles, des besoins recensés et des lacunes ainsi que des organisations et acteurs compétents qui mettent au point des méthodes, des modèles et des outils</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au secrétariat d'organiser, en suivant les indications du Président du SBSTA, une réunion d'experts à laquelle participeront les organes et organisations pertinentes • Charger le secrétariat d'établir un rapport technique en collaboration avec des experts et des représentants des organisations pertinentes 	<p>Vingt-huitième session du SBSTA</p>
<p><i>Sous-thème A ii). Améliorer la collecte, la gestion, l'échange et l'utilisation des données d'observation et informations pertinentes sur le climat actuel, et des données climatologiques anciennes, ainsi que sur ses incidences, améliorer l'accès à ces informations et données et encourager l'amélioration des observations, y compris la surveillance de la variabilité climatique</i></p>		
<p>1. Promouvoir la mise en œuvre des éléments du plan d'exécution pour la mise en place du Système mondial d'observation du climat (SMOC) qui se rapportent à la fourniture de données et d'informations sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, et analyser les carences des réseaux d'observation aux niveaux national et régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au SMOC de mettre l'accent, dans le rapport qu'il présentera au SBSTA en application de la décision 5/CP.10, sur les questions liées à la fourniture de données et d'informations concernant l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation. • Inviter le secrétariat du SMOC à faire rapport sur les résultats de ce programme en coopération avec le Comité consultatif pour les ateliers régionaux 	<p>Vingt-septième session du SBSTA</p>
<p>2. Définir les besoins des parties prenantes en matière d'observations et de données pertinentes concernant le climat, diffuser des produits et des services intéressant le climat qui soient d'utilisation facile et définir les moyens de mettre en place un système complet et efficace de gestion et d'archivage des données</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au secrétariat d'organiser, avec la participation du SMOC et du Système intégré de systèmes mondiaux d'observation de la Terre (GEOSS), une réunion spéciale avec les parties prenantes compétentes • Inviter les secrétariats du SMOC et du GEOSS à contribuer à cette activité 	<p>Vingt-huitième session du SBSTA</p>

<i>Sous-thème A iii). Promouvoir la mise au point et l'utilisation d'informations et de données sur les changements climatiques projetés ainsi que l'accès à ces informations et données</i>		
1. Identifier les scénarios climatiques régionaux et sous-régionaux qui restent à mettre au point, notamment les besoins en matière de modèles climatiques, l'accès à ces modèles et leur application, ainsi que les moyens de combler ces lacunes	<ul style="list-style-type: none"> • Demander aux Parties de présenter des communications sur ces questions • Demander au secrétariat d'élaborer un rapport de synthèse 	Vingt-septième session du SBSTA
2. Analyser les moyens d'améliorer l'accès des décideurs de tous niveaux à des données de qualité pour la modélisation des changements climatiques et la réduction de l'échelle des modèles, et étudier comment accroître les possibilités d'application de ces données	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au secrétariat d'organiser, sous la direction du Président du SBSTA, une réunion d'experts à laquelle participeront le groupe d'étude du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) chargé des scénarios d'évaluation des incidences du climat (TGICA), d'autres organisations internationales, des centres de modélisation et des organismes régionaux et nationaux possédant une expérience pertinente, afin de présenter les tout derniers produits intéressant le climat et de mettre au point des solutions pour examen par le SBSTA • Inviter le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et le Groupe d'experts des pays les moins avancés à contribuer à cette activité 	Vingt-septième session du SBSTA
3. Promouvoir l'analyse, l'interprétation et la prévision des événements extrêmes, étudier leurs incidences et développer des outils et systèmes utilisables à cet effet	À déterminer	À déterminer

Sous-thème A iv). Faciliter la compréhension des incidences des changements climatiques actuels et futurs et de la vulnérabilité à ces changements, des phénomènes extrêmes et de leurs répercussions sur le développement durable

1. Communiquer au SBSTA des informations sur les conclusions scientifiques récentes concernant les seuils possibles, notamment sur les événements soudains qui pourraient se produire	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au secrétariat d'organiser, pendant la session du SBSTA, une réunion spéciale avec la participation d'experts, du GIEC et d'autres organismes scientifiques pertinents 	Vingt-huitième session du SBSTA
2. Échange d'informations sur les activités visant à améliorer la connaissance des risques liés aux changements climatiques, des événements extrêmes et de la vulnérabilité ainsi que la communication dans ce domaine, et fournir ces informations aux organisations compétentes	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au secrétariat d'organiser un ou plusieurs ateliers avec la participation d'organisations et d'institutions travaillant dans des domaines et/ou secteurs tels que la gestion des zones côtières, l'eau, l'agriculture, la santé, l'énergie, les écosystèmes et les infrastructures 	Vingt-cinquième à vingt-septième sessions du SBSTA
3. Améliorer la communication aux organisations internationales, régionales, sectorielles et autres, d'informations pertinentes et faciles à consulter sur les risques et la vulnérabilité liés au climat	<ul style="list-style-type: none"> • Demander aux Parties et aux experts d'identifier les organisations pertinentes, le secrétariat devant établir et diffuser un répertoire de ces organisations afin d'appuyer la constitution de réseaux et de partenariats actifs • Le secrétariat et les Parties devront porter à la connaissance des organisations ainsi identifiées les informations, les outils et les méthodes utiles et les encourager à intégrer pleinement dans leurs travaux les aspects liés à l'adaptation 	À déterminer

<i>Sous-thème A v). Faire en sorte que les informations sur les aspects socioéconomiques des changements climatiques soient plus largement disponibles et mieux intégrer les informations socioéconomiques dans les évaluations des incidences et de la vulnérabilité</i>		
1. Déterminer les informations socioéconomiques nécessaires, et celles qui sont disponibles, pour l'évaluation de la capacité d'adaptation et de la vulnérabilité et l'élaboration de scénarios socioéconomiques, puis étudier comment l'accès à ces informations peut être amélioré	<ul style="list-style-type: none"> • Inviter les Parties à soumettre des communications • Demander au secrétariat d'élaborer, en suivant les indications du Président du SBSTA, un questionnaire destiné à évaluer l'accès aux informations nécessaires pour déterminer la vulnérabilité à tous les niveaux, y compris celui des groupes locaux • Solliciter une contribution du TGICA (GIEC) • Demander au secrétariat d'établir une synthèse de l'information 	Trentième session du SBSTA
<i>Sous-thème B i). Promouvoir l'élaboration et la diffusion de méthodes et d'outils permettant d'évaluer et d'améliorer la planification, les mesures et les initiatives en matière d'adaptation, ainsi que leur intégration au développement durable</i>		
1. Analyse des outils utilisables pour la planification, les mesures et les initiatives en matière d'adaptation, notamment l'évaluation des coûts et avantages des différentes options d'adaptation (y compris ceux qui figurent dans le répertoire FCCC des méthodes et outils)	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au secrétariat d'élaborer un rapport technique, sous la direction du Président du SBSTA et avec la participation d'experts et d'organismes pertinents 	Vingt-sixième session du SBSTA
<i>Sous-thème B ii). Recueillir, analyser et diffuser des informations sur les initiatives et mesures concrètes d'adaptation passées et actuelles, notamment les projets d'adaptation, les stratégies d'adaptation à court et à long terme et les connaissances locales et autochtones</i>		
1. Déterminer s'il est nécessaire, et possible, de concevoir une interface Web pour la diffusion d'informations sur les expériences et études de cas relatives à la planification, aux mesures et initiatives d'adaptation, compte tenu des bases de données et des sources d'information qui existent déjà aux niveaux sectoriel, national et autres	<ul style="list-style-type: none"> • Prier le secrétariat d'entreprendre une étude de faisabilité en consultation avec des experts invités et des organisations compétentes • Inviter le Groupe d'experts des PMA à fournir des contributions 	Vingt-sixième session du SBSTA

2. Création d'une instance pour l'échange d'informations entre les Parties et les groupes concernés, en particulier ceux qui ont des responsabilités sectorielles et les personnes chargées de l'atténuation et de la gestion des risques liés aux catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> • Prier le secrétariat d'organiser un atelier ou une manifestation spéciale du SBSTA avec la participation de praticiens et d'organisations compétentes dans le but de fournir aux Parties et aux organisations des informations et des outils appropriés et de les encourager à tenir compte des aspects relatifs à l'adaptation dans leurs activités 	Trentième session du SBSTA
3. Évaluation des ressources disponibles pour soutenir l'adaptation et faire face aux obstacles et aux difficultés dans ce domaine	<ul style="list-style-type: none"> • Inviter les Parties et les organisations à fournir des contributions et demander au secrétariat de faire une synthèse des informations 	À déterminer
4. Encourager les autres organisations et instances compétentes à tenir compte de l'expérience acquise en matière d'adaptation et à la considérer comme un élément important de leurs travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au secrétariat et aux Parties d'identifier les organisations et instances pertinentes, de prendre contact avec elles, de leur fournir des informations et des outils et de les encourager à tenir pleinement compte des considérations relatives à l'adaptation dans leurs travaux 	À déterminer
<i>Sous-thème B iii). Promouvoir la recherche sur les solutions d'adaptation ainsi que la mise au point et la diffusion de techniques, de procédés et de pratiques d'adaptation, tenant compte en particulier des priorités définies en matière d'adaptation et mettant à profit les leçons tirées des projets et stratégies d'adaptation en cours</i>		
1. Analyse des possibilités et des agents susceptibles de promouvoir la recherche et le développement de solutions d'adaptation, en tenant compte notamment des assurances et du rôle des technologies	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les résultats des travaux du SBSTA sur les besoins en matière de recherche dans le cadre de la Convention • Organiser une manifestation spéciale du SBSTA à laquelle participeront les organisations et organismes internationaux compétents • Le secrétariat établira une synthèse des informations 	Vingt-quatrième session du SBSTA
2. Encourager les travaux sur les différents aspects des technologies et du savoir-faire relatif à l'adaptation, et sur leurs possibilités de transfert, compte tenu des connaissances locales et autochtones et de l'expérience	<ul style="list-style-type: none"> • Inviter le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) à poursuivre ses travaux sur les technologies d'adaptation et à établir un rapport destiné au SBSTA 	Vingt-cinquième session du SBSTA

acquise en matière d'exécution des projets pilotes	<ul style="list-style-type: none"> Inviter le Groupe d'experts des PMA à fournir des informations sur ses travaux, en tenant compte des connaissances locales et autochtones 	
<i>Sous-thème B iv). Faciliter la communication et la coopération entre les Parties et entre celles-ci et les organisations compétentes, les milieux professionnels, la société civile et les décideurs, ainsi que les autres Parties prenantes</i>		
1. Analyse des possibilités et des moyens de coopération entre les Parties et d'autres acteurs dans le domaine de la gestion des risques liés aux changements climatiques, dans le but d'aider les pays à renforcer leur capacité d'adaptation à ces risques, en donnant la priorité aux pays les plus vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> Prier le secrétariat d'organiser un ou plusieurs ateliers avec la participation d'organisations et institutions compétentes dans les secteurs concernés 	Vingt-cinquième à vingt-septième sessions du SBSTA
2. Échange d'informations sur les actions d'adaptation sur le terrain, y compris la diffusion des données d'expérience et enseignements sur les relations entre changement climatique et développement durable, dans le but de faciliter l'exécution de projets d'adaptation et la coopération Sud-Sud	<ul style="list-style-type: none"> Prier le secrétariat de rassembler des informations sur les actions d'adaptation entreprises dans différents pays et d'organiser une manifestation parallèle consacrée à cette question à laquelle participeront les Parties et des organisations et praticiens compétents 	Vingt-sixième session du SBSTA
3. Soutien du processus d'apprentissage par la pratique grâce à l'analyse de projets d'adaptation existants et de l'expérience acquise lors de leur exécution	<ul style="list-style-type: none"> Prier le secrétariat d'organiser un atelier auquel participeront des praticiens et des institutions Demander au secrétariat d'établir un document de synthèse technique sur les enseignements tirés, les questions, les possibilités et les solutions relatives à l'exécution de projets d'adaptation Inviter le GETT et d'autres groupes pertinents à procéder à un examen critique d'études de cas, y compris des projets pilotes pour l'adaptation, et à fournir un rapport au SBSTA sur les enseignements tirés 	Vingt-cinquième à vingt-septième sessions du SBSTA

Sous-thème B v). Faciliter la compréhension ainsi que l'élaboration et la diffusion des mesures, méthodes et outils, y compris de diversification économique, visant à accroître la capacité de résistance des secteurs économiques vulnérables et à réduire la dépendance à l'égard de ces secteurs, pour les catégories de pays visées au paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention

<p>1. Échange de données d'expérience et d'idées sur la diversification économique et les enseignements retirés, y compris les activités entreprises par les pouvoirs publics et le secteur privé dans les pays développés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prier le secrétariat d'organiser, conformément aux directives du Président du SBSTA, une réunion d'experts et de praticiens des secteurs public et privé 	<p>Vingt-sixième session du SBSTA</p>
<p>2. Échange de données d'expérience, d'enseignements et d'autres informations sur la conception de modèles économiques destinés à mieux comprendre les secteurs économiques vulnérables, et sur les mesures visant à encourager la diversification économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prier le secrétariat d'organiser, en suivant les instructions du Président du SBSTA, une réunion d'experts et de praticiens 	<p>Vingt-sixième session du SBSTA</p>

Annexe II

Membres du Groupe d'experts du transfert de technologies en 2006

Afrique

M^{me} Jeanne Josette Acacha Akoha
M. Nagmeldin Goutbi El Hassan
M. Kamel Bjemouai

Asie et Pacifique

M. Hussein Badarin
M. Kok Kee Chow
M^{me} Tatyana Ososkova

Amérique latine et Caraïbes

M. Karen Smith
M. Ana Maria Castillo
M. Eduardo Alvarez

Petits États insulaires en développement

M. Taito Nakalevu

Parties visées à l'annexe I

M. Andrej Kranjc
M. Taka Hiraishi
M. Thomas Verheye
M. Bernard Mazijn
M. Elmer Holt
M^{me} Margaret E. Martin
M. Giorgio Vicini

Note: Le mandat de tous les membres du Groupe expirera à la fin de 2006.

Annexe III

**Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi
à sa vingt-troisième session**

Documents établis pour la session

FCCC/SBSTA/2005/5	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2005/6 et Corr. 1 et 2	Rapport sur les travaux de l'atelier consacré aux systèmes nationaux pour l'établissement des inventaires de gaz à effet de serre prévus au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2005/7	Synthèse des vues communiquées par les Parties sur les tableaux du cadre commun de présentation des rapports pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie conformément à la décision 13/CP.9 et sur le bilan de leur utilisation. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2005/8	Rapport sur les travaux du séminaire sur la mise au point et le transfert de technologies d'adaptation aux changements climatiques. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2005/9	Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2005/INF.5	Summary report on topics covered at the workshops on mitigation of climate change. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2005/INF.6	Report on the round-table discussion on experiences of Parties included in Annex I to the Convention in implementing policies and measures. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2005/INF.7	Information on harvested wood products contained in previous submissions from Parties and in national greenhouse gas inventory reports. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2005/INF.8	Options relating to implications of the establishment of new hydrochlorofluorocarbon-22 (HCFC-22) facilities seeking to obtain certified emissions reductions for the destruction of hydrofluorocarbon-23 (HFC-23). Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2005/INF.9	Initial report on the pilot project on networking between the UNFCCC technology information clearing house (TT:CLEAR) and regional and national technology information centres. Note by the secretariat

- FCCC/SBSTA/2005/INF.10 Annual report of the Expert Group on Technology Transfer for 2005. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
- FCCC/SBSTA/2005/MISC.7
et Add.1 Views from Parties on the tables of the common reporting format for land use, land-use change and forestry in accordance with decision 13/CP.9 and on experience with their use. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2005/MISC.8 National systems for the preparation of greenhouse gas inventories under Article 5, paragraph 1, of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2005/MISC.9
et Add 1 et 2 Data and information on changes in carbon stocks and emissions of greenhouse gases from harvested wood products and experiences with the use of relevant guidelines and guidance of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2005/MISC.10 Implications of the establishment of new hydrochlorofluorocarbon-22 (HCFC-22) facilities seeking to obtain certified emissions reductions for the destruction of hydrofluorocarbon-23 (HFC-23). Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2005/MISC.12
et Add. 1 et 2 Views on lessons learned from the mitigation workshops held to date and on future work on mitigation of climate change. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2005/MISC.13
et Add. 1 Proposals for criteria for cases of failure to submit information relating to estimates of greenhouse gas emissions by sources and removals by sinks from activities under Article 3, paragraphs 3 and 4, of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2005/MISC.14 Implementation of the *Implementation Plan for the Global Observing System for Climate in Support of the UNFCCC*. Submission from the Global Climate Observing System secretariat
- FCCC/SBSTA/2005/MISC.15
et Add. 1 Views on the report on progress made towards implementing the initial ocean climate observing system, and on the final report on the analysis of data exchange issues in global atmospheric and hydrological networks. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2005/MISC.16 Progress report on developing a framework for the preparation of guidance materials, standards and reporting guidelines for terrestrial observing systems for climate. Submission from the Global Terrestrial Observing System secretariat

- FCCC/SBSTA/2005/MISC.17/Rev.1 Progress report on preparing a coordinated response from space agencies involved in global observations to the needs expressed in the *Implementation Plan for the Global Observing System for Climate in Support of the UNFCCC*. Revised submission by Argentina on behalf of the Committee on Earth Observation Satellites
- FCCC/SBSTA/2005/L.15 Projet de rapport de la vingt-troisième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2005/L.16 Produits ligneux récoltés. Projet de conclusions présenté par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.17 Recherche et observation systématique. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.18 Critères permettant de conclure à la non-communication d'informations relatives aux estimations des émissions par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre résultant des activités visées par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.18/Add.1 Critères permettant de conclure à la non-communication d'informations relatives aux estimations des émissions par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre résultant des activités visées par les paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2005/L.19 Tableaux du cadre commun de présentation pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.19/Add.1 Tableaux du cadre commun de présentation pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2005/L.20 Directives concernant les systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.20/Add.1 Directive concernant les systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

- FCCC/SBSTA/2005/L.21 Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.22 Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.23 Programme de travail du Groupe d'experts du transfert de technologie pour 2006. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.24 Questions relatives à l'application du cadre pour la mise en œuvre d'actions judiciaires et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.24/Add.1 Questions relatives à l'application du cadre pour la mise en œuvre d'actions judiciaires et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention. Projet de conclusions présenté par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2005/L.25 Rapports d'activité. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.26 Coopération avec d'autres conventions ainsi qu'avec les organismes scientifiques et les organismes des Nations Unies. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.27 Conséquences de l'exécution d'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre, évoquées dans la décision 12/CP.10, pour la réalisation des objectifs d'autres conventions et protocoles relatifs à l'environnement. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2005/L.27/Add.1 Conséquences de l'exécution d'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre, évoquées dans la décision 12/CP.10, pour la réalisation des objectifs d'autres conventions et protocoles relatifs à l'environnement. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2005/L.28 Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux. Projet de conclusions proposé par le Président

FCCC/SBSTA/2005/L.29	L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2005/L.30	Les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2005/L.30/Add.1	Les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Autres documents disponibles

FCCC/CP/2004/10 et Add.1 et 2	Rapport de la dixième session de la Conférence des Parties, tenue à Buenos Aires du 6 au 18 décembre 2004
FCCC/KP/CMP/2005/5	Rapport annuel de l'administrateur du relevé international des transactions (2005). Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2005/4 et Amend.1	Rapport de la vingt-deuxième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 19 au 27 mai 2005
FCCC/SBSTA/2005/4/Add.1	Rapport de la vingt-deuxième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 19 au 27 mai 2005. Additif. Projet de décisions et de conclusions soumis pour adoption par la Conférence des Parties
FCCC/SBSTA/2004/INF.10	Options for approaches to sharing experience and exchanging information on «good practices» in policies and measures. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2004/INF.19	Options for enhanced cooperation among the three Rio Conventions. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2004/MISC.14	Views on issues from the research event at the twentieth session of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice. Submissions from Parties
